

## Conseil d'établissements Petite Enfance Lundi 07 juin 2010

**Présents :** Mme Savarit, Directrice du service d'accueil familial,  
Mme Alins, Directrice du service d'accueil occasionnel,  
Mme Toselli, Responsable du service petite enfance

**Membres Elus :** Mr Alain Casaurang, Maire Adjoint  
Mme Malidin Dany, Maire Adjointe

**Professionnels :** Mme Demezil

**Parents :** Mme Lemarchand  
Mme Cassagne,  
Mme Tazairt

**Absents Excusés :** Mr le Maire  
Mme Benzin  
Mme Aloy

## Introduction

Mr **Alain Casaurang, Maire Adjoint** introduit la dernière réunion au titre de la saison et remercie les parents et professionnels élus de leur investissement et participation.

### ✓ Christelle Savarit : *Objectifs et organisation du pôle ressource du Service d'accueil familial*

Les assistantes maternelles qui travaillent cinq jours hebdomadaire, souvent sur de grandes amplitudes, sont libérées de leurs fonctions un mercredi après-midi toutes les 5 semaines. Celles qui bénéficient d'un repos supérieur au pôle ressource ne sont pas concernées par cette disposition  
L'accueil des enfants est réalisé par l'éducatrice de jeunes enfants et l'auxiliaire de puériculture dans les locaux de la Maison Petite enfance. Le personnel et le cadre qui leurs sont familiers permettent aux enfants de se sentir en sécurité.

### Modalités d'organisation

Les textes législatifs prévoient en structure le taux d'encadrement suivant :

-1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent.

Nous pouvons donc accueillir 13 enfants au maximum dont 5 qui ne marchent pas. Ce nombre est rarement atteint, l'effectif est plus souvent autour de 10.

Les enfants accueillis le matin chez leur assistante maternelle sont confiés aux professionnelles de la maison petite enfance après le déjeuner. Le transport peut être assuré par les puéricultrices.

Un temps de transmission est prévu (déroulement de la matinée, les habitudes de l'enfant) afin que l'éducatrice et l'auxiliaire de puériculture répondent de façon adaptée aux besoins de chacun (rythmes de sommeil, de repas, hygiène ...).

Un temps est d'abord laissé pour les retrouvailles, la prise de « possession » des locaux et des jeux, parfois la lecture d'une petite histoire avant la sieste.

Le dortoir bien insonorisé permet à ceux qui dorment longtemps ou en plusieurs fois de ne pas être réveillés. Le goûter, fourni par les assistantes maternelles, est donné de préférence en groupe.

Des jeux libres sont à disposition. Des activités plus dirigées sont proposées en fonction du nombre, de l'âge et de temps de présence des enfants.

Les parents viennent chercher leur enfant à la MPE selon les réservations prévues. L'éducatrice et l'auxiliaire leur consacrent un temps pour relater le déroulement de la journée.

Cet accueil collectif permet aux enfants de développer leur autonomie, d'apprendre à vivre avec les autres, à partager les jeux et la disponibilité de l'adulte.

C'est aussi l'occasion de se séparer petit à petit de leur assistante maternelle.

### ✓ Christine Alins : *Partenariat avec la ludothèque*

Cette démarche commune aux deux services, initiée par les Educatrice de Jeunes Enfants, a débuté en 2007. (Ludothèques « Kaléidoscope » en 2007 « au fil du jeu » 2008)

Les objectifs poursuivis sont :

- Varier, diversifier et augmenter le potentiel matériel pédagogique sans trop de conséquences budgétaires.
- Favoriser l'implication des professionnels halte et AM dans le choix des jeux
- Susciter la réflexion et le questionnement autour du développement de l'enfant et les meilleurs moyens de le favoriser.
- Valoriser la dynamique professionnelle de l'équipe Petite enfance & mutualisation des compétences et des espaces.

Actuellement, le partenariat est construit avec « Pik'Ojeu » ludothèque associative organisée dans le cadre des activités du centre social.

Le projet a évolué en terme d'intérêt pédagogique :

- le prêt de jeux est assorti d'actions d'animations réalisées par la ludothécaire sur place et par un accueil dans les locaux de la ludothèque.

- Les bénéficiaires sont les enfants, AM de l'accueil familial et professionnels de la halte.

Modalités pratiques : 4 ateliers de 2 heures à la MPE commun aux deux structures

4 animations à la ludothèque

Le prêt de jeux est mensuel sur le premier semestre.

✓ **Marianne Toselli : Modalités d'accueil des stagiaires et professionnels en formation.**

Les services Petite enfance accueillent régulièrement des stagiaires. Un certain nombre de critères validés par les élus et les Ressources Humaines fixe l'organisation :

Stages de sensibilisation au milieu professionnel de la classe de troisième

- Professionnels en formation par alternance, par correspondance (CNED)
- Recherche d'une orientation professionnelle nouvelle. (Pôle emploi, PLIE)
- Écoles professionnelles. (IRTS, lycée professionnels)

*Terrains de stage :*

Pour le secteur 0-3 ans :

La Maison Petite Enfance - la Halte garderie

Les puéricultrices du service d'accueil familial sollicitent l'accord des assistantes maternelles pour effectuer les visites au domicile avec une stagiaire (IDE ou PDE)

De trois à 6 ans : Les accueils périscolaire et accueil de loisirs maternels.

L'accompagnement est assuré par le professionnel compétent et habilité, désigné comme référent pour l'accueil d'un stagiaire en fonction de sa qualification et de la nature du stage. La directrice du service est responsable de l'organisation et du suivi du stage.

Cette « prise en charge » représente un véritable travail qui implique une capacité à transmettre les « bonnes » pratiques professionnelles. C'est une démarche qui requiert l'adhésion de chacune. Aussi, nous n'accueillons qu'un seul stagiaire à la fois sur des périodes discontinues. (Ex : Le mois de septembre mobilisent le personnel avec l'accueil de nouveaux enfants).

*Partenariat :* lycée professionnel de la Morlette,  
Institut Régional des Travailleurs Sociaux,  
Maison Familiale et Rurale de Blaye.

**Une priorité est donnée aux personnes qui résident sur la commune.**

Les stages font l'objet d'une convention (objectifs- modalités d'organisation- suivi) indispensable en terme d'assurance responsabilité civile.

Nous considérons l'accueil de stagiaires comme une ouverture potentielle et réciproque ; de jeunes professionnels en formation portent un regard neuf, différent et leur présence est susceptible d'avoir un effet dynamisant et novateur. La transmission du savoir et l'évaluation dans le cadre des examens fait partie intégrante de nos missions.

✓ **Intervention de Mme Lemarchand Sandy (Représentante des parents utilisateurs du Service d'accueil occasionnel)**

Afin de favoriser la participation et l'échange entre les familles au sein de la halte garderie, Mme Lemarchand a proposé différentes initiatives :

- Deux temps « café des parents » davantage investi le matin, qu'en après-midi
- Un échange « fiche recettes cuisine » disposées sur les panneaux d'informations dans le sas d'accueil de la halte
- La participation des « mamans » pour animer des espaces de jeux lors du goûter de fin d'année prévue pour le 22 juin de 17 h à 19h30.
- Une rencontre/information des familles dès la rentrée en amont du renouvellement du conseil d'établissement.

Alain Casaurang remercie Mme Lemarchand de l'ensemble de ces initiatives dont l'objectif est de créer du lien entre les familles, tout en favorisant une relation d'entraide.

✓ **Calendrier d'organisation de l'Election du Conseil d'Etablissements Petite enfance Année 2010-2011**

Calendrier		Date limites
4 au 8 octobre	Appel à candidatures	22 octobre
8 au 12 novembre	Envoi liste aux familles	19 Novembre
22 novembre	Décompte des votes	

✓ **Divers :**

**Manifestations de fin d'année :** le 22 juin pour les deux services, un petit moment convivial est proposé aux familles, enfants autour d'un goûter de saison

**Rappel Service d'accueil familial :**

- Les feuilles de réservation doivent être remplies systématiquement même si les horaires sont identiques tous les mois. Les parents doivent absolument faire apparaître les absences programmées de leur enfant (CA, RTT...). Ceux qui, en accord avec le service, ne remettent pas les feuilles au trimestre, doivent au moins prévenir des absences pour le trimestre
- Les feuilles sont à remettre aux dates indiquées pour la bonne gestion du service
  - Les parents qui ne souhaitent pas de relais pendant l'absence de leur AM sont tenus de le communiquer. Cela évite un travail de planification et d'information inutile.
- **Dès réception des coordonnées pour les relais d'été, le service invite les parents à prendre contact au plus tôt avec les assistantes maternelles.**

*Solange Demezil* : demande l'acquisition de protection solaire pour le jardin.